

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 82 10198

(54) Amortisseur de vibrations et notamment adaptateur de fréquence pour pale d'hélicoptère.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). B 64 C 27/51.

(22) Date de dépôt 11 juin 1982.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 50 du 16-12-1983.

(71) Déposant : VIBRACHOC, société anonyme. — FR.

(72) Invention de : Gildas Le Pierres.

(73) Titulaire :

(74) Mandataire : Cabinet Michel Lemoine, 13, bd des Batignolles, 75008 Paris.

Amortisseur de vibrations et notamment adaptateur de fréquence pour pale d'hélicoptère.

La présente invention a trait à un amortisseur
5 de vibrations tel que par exemple un adaptateur de fréquence pour pale d'hélicoptère.

Il est bien connu d'utiliser, sur les pales de rotor d'hélicoptère, des adaptateurs de fréquence dont les deux extrémités opposées sont solidaires l'une du
10 rotor lui-même, l'autre de la pale à une certaine distance de l'axe du rotor, l'adaptateur s'étendant longitudinalement de façon plus ou moins parallèle à la direction de la pale. L'amortissement nécessaire à l'adaptation de fréquence de vibration s'effectue grâce au travail d'une masse élasto-
15 mère, travaillant en général au cisaillement, et interposée entre les deux éléments métalliques respectivement solidaires du rotor et de la pale. En raison des contraintes sévères dues à l'environnement et du haut degré de fiabilité exigé, le choix du matériau élastomère amortisseur
20 est extrêmement délicat et, dans la pratique, on est conduit à un compromis entre les caractéristiques mécaniques de ce matériau et ses performances dans le domaine de la dissipation, étant entendu que toute augmentation de l'une de ces qualités se traduit par un
25 abaissement d'une autre.

La présente invention se propose donc de remédier à ces inconvénients et de fournir un dispositif amortisseur de vibrations, notamment un adaptateur de pale d'hélicoptère, qui présente, en respectant les
5 exigences particulières propres à l'environnement technique et physique, de grandes qualités de résistance mécanique, de longévité et de fiabilité ainsi que des caractéristiques d'amortissement particulièrement élevées et susceptibles en plus d'être facilement réglées et adaptées à des cas
10 différents.

L'invention a pour objet un dispositif amortisseur de vibrations, notamment un adaptateur de fréquence pour pale d'hélicoptère, du type comprenant un premier élément rigide, par exemple métallique, destiné à être
15 rendu solidaire d'une première pièce telle que par exemple un rotor, un deuxième élément rigide, par exemple métallique, destiné à être rendu solidaire d'une seconde pièce telle que par exemple une pale d'hélicoptère, et une masse élastomère interposée entre lesdits éléments pour se défor-
20 mer lorsque les éléments se déplacent l'un par rapport à l'autre suivant sensiblement une direction déterminée, caractérisé en ce qu'il comporte un espace fermé dont deux parois opposées, vues dans ladite direction, sont constituées par ledit matériau élastomère, un élément de
25 restriction étant inséré dans ledit espace, entre lesdites deux parois, pour délimiter sensiblement deux chambres dont les volumes varient inversement lors du mouvement des parois, lesdites deux chambres étant réunies par un ou plusieurs passages, l'espace vide étant rempli d'une matière visqueuse
30 telle qu'une graisse ou une huile pour provoquer un amortissement au niveau des passages lors de l'écoulement de ladite matière d'une chambre vers l'autre.

La pièce de restriction peut avantageusement former, avec l'espace vide, un ou plusieurs passages étran-
35 glés de façon à provoquer un effet d'amortissement lorsque

le mouvement de l'élastomère diminue le volume d'une des
chambres et augmente le volume de l'autre en réalisant en
conséquence une notable différence de pression entre les
deux chambres. Cependant, en variante, la pièce de restric-
5 tion peut former un ou plusieurs passages allongés dans
lesquels s'effectue un cisaillement du fluide, la varia-
tion de pression ne jouant pas alors un rôle prépondérant.

De façon avantageuse, le dispositif peut comporter
des moyens de compensation de dilatation thermique du
10 fluide tels que des capsules manométriques, c'est-à-dire
des capsules dont le volume diminue lorsque la pression
du fluide augmente, ces moyens étant de préférence logés
à l'intérieur de la pièce de restriction située dans
l'espace déterminant les deux chambres. Selon une caracté-
15 ristique particulièrement avantageuse de l'invention, la
communication de ces moyens de compensation de dilatation
avec le fluide s'effectue au milieu du passage se dirigeant
d'une chambre vers l'autre, en un point où la pression
dynamique créée par le mouvement ne se répercute pas,
20 de sorte que les surpressions et les dépressions ainsi
créées n'ont aucune influence sur la variation du volume
total offert au fluide alors que les variations de volume
dues aux phénomènes de dilatation ou rétraction thermiques
se trouvent parfaitement compensées.

25 De façon avantageuse, ces moyens de compensation
de dilatation présentent une ou plusieurs chambres situées
dans la pièce de restriction, lesdites chambres étant
occupées par des capsules manométriques ou dispositifs
équivalents de compensation de dilatation, la ou les
30 chambres communiquant avec le fluide par un ou plusieurs
canaux, de préférence de faible section, pratiqués dans
la pièce de restriction centrale et débouchant au milieu
desdits passages allant d'une chambre vers l'autre.

La pièce centrale de restriction est de préf-
35 rence directement solidaire de l'un des deux éléments

rigides alors que les parois élastomères opposées sont sollicitées par l'autre élément rigide. Cependant, ladite pièce de restriction pourrait également être supportée par l'élastomère lui-même à condition que, dans la zone où la pièce se trouve supportée, le déplacement de l'élastomère soit nul ou faible par rapport au déplacement moyen des parois élastomères provoquant les variations inverses des volumes des chambres.

De façon préférée, la pièce centrale de restriction peut présenter une partie centrale sensiblement cylindrique déterminant les passages de laminage ou d'étranglement avec les parois avoisinantes latérales de l'espace, cette partie cylindrique se prolongeant à ses deux extrémités par des flasques formant couvercle de fermeture de l'espace vide. Ainsi, l'espace vide peut être déterminé dans l'élastomère sous forme d'un évidement cylindrique, de préférence ovale ou proche d'un ovale

De façon particulièrement avantageuse, l'un des deux éléments rigides du dispositif peut présenter deux parties parallèles, de préférences nervurées, alors que l'autre élément rigide présente une partie unique s'étendant entre les deux parties du premier élément et parallèlement à celles-ci, les faces en regard des dites parties étant reliées par le matériau élastomère, les dites parties des deux éléments, ainsi que l'élastomère, présentant un évidement de préférence ovale dans lequel est insérée ladite pièce centrale de restriction dont les flasques, reliés aux deux parties du premier élément, referment l'évidement et déterminent avec la partie centrale les deux chambres et les passages.

Un adaptateur de fréquence ainsi conçu permet d'apporter une raideur déterminée et un amortissement déterminé en fonction des fréquences de fonctionnement de la pale en utilisant un élastomère à amortissement interne moindre et ayant des caractéristiques mécaniques accrues. En outre, on obtient une réduction de poids du dispositif

et une meilleure tenue en fatigue.

D'autres avantages et caractéristiques de l'invention apparaîtront à la lecture de la description suivante, faite à titre d'exemple non limitatif et se référant au dessin annexé dans lequel:

La figure 1 représente une vue de dessus d'un adaptateur de fréquence selon l'invention,

La figure 2 représente une vue en coupe longitudinale II-II de cet adaptateur,

La figure 3 représente une vue en coupe III-III de la partie centrale de l'adaptateur.

La figure 4 représente une vue en coupe IV-IV de la partie centrale de l'adaptateur.

L'adaptateur représenté comporte un premier élément rigide 1 destiné à être relié à une pale d'hélicoptère et un deuxième élément rigide 2 destiné à être rendu solidaire d'un rotor. Les éléments sont réalisés en alliage léger. L'élément 1 est réalisé en deux parties 1a, 1b symétriques par rapport au plan horizontal et dont la forme nervurée est bien vue sur la figure 1. Ces parties d'éléments 1a et 1b s'étendent parallèlement et sont reliées par l'intermédiaire d'une pluralité de boulons 3 à une patte de fixation faisant partie de l'élément 1 et présentant une rotule de montage 4. En dehors des creusures telles que 5, les parties 1a et 1b, reliées l'une à l'autre à l'autre extrémité par des boulons 6, présentent deux passages circulaires, l'un de plus grand diamètre 7 et l'autre de plus petit diamètre 8, centralement disposés.

Entre les deux parties 1a et 1b s'étend l'élément 2 qui présente, au centre du passage 7, une rotule de montage 9 et, au regard du passage 8, un passage oblong dont le plus grand diamètre, orienté le long de l'axe longitudinal II-II est sensiblement égal au diamètre du passage 8 alors que transversalement, la dimension du passage oblong est inférieure au diamètre du passage 8 et juste légèrement supérieure à la dimension transversale de l'espace vide dont il sera fait mention ci-après.

Entre les surfaces en regard des parties 1a, 1b et de l'élément 2, se trouve disposée une masse élastomère 10, adhésivée sur lesdites surfaces et dont on voit le contour périphérique en trait interrompu 11 sur la figure 1. Dans sa partie centrale, la masse élastomère est traversée par un espace vide oblong dont on voit la trace 12 en trait interrompu sur la figure 1. Comme on le constate sur la figure 2, les dimensions de l'espace vide oblong 12 sont légèrement inférieures aux dimensions du passage oblong correspondant de l'élément 2 de sorte que le bord interne de ce passage se trouve partout recouvert par l'élastomère. On voit que l'espace oblong ainsi créé présente deux parois élastomères concaves 13, 14 alignées le long de l'axe longitudinal II-II ou III-III et deux parois transversales 15 sensiblement rectilignes.

Dans l'espace oblong ainsi réalisé, qui traverse la matière élastomère, se trouve disposée une pièce de restriction 16 constituée en fait de deux moitiés 16a, 16b rassemblées par un boulon central 17. Cette pièce présente deux flasques 18 circulaires qui viennent s'ajuster, avec interposition d'un joint d'étanchéité, dans les deux ouvertures 8 qui se trouvent ainsi obturées de façon étanche, le serrage du boulon assurant une solidarisation parfaite de la pièce 16 et de la pièce 1. La pièce 16 possède une partie centrale cylindrique 19 s'étendant entre les deux flasques 18 et dont la section dans le plan horizontal est bien vue sur la figure 3. Cette section présente deux bords rectiligne 20, 21 orientés vers les parois incurvées 13, 14 et deux bords en arc de cercle 22 orientés vers les parties de parois 15 de l'espace oblong pratiqué dans l'élastomère. On voit que, de cette façon, on a constitué deux chambres 23, 24 de volumes égaux, réunies par deux passages étroits 25.

A l'intérieur de la pièce 16 sont pratiquées quatre chambres internes 26 de forme cylindrique et ne

communiquant avec l'extérieur que par deux canaux étroits 27 orientés transversalement, chaque canal 27 débouchant exactement à l'emplacement le plus resserré du passage 25 correspondant et alimentant simultanément deux chambres 26. La majeure partie des chambres 26 est occupée chaque fois par une capsule manométrique 28 dont le volume diminue lorsque la pression qui l'entoure augmente.

Le fonctionnement est le suivant :

Le dispositif selon l'invention est sollicité
10 uniquement selon la direction longitudinale matérialisée par les lignes II-II et III-III sur les figures 2 et 3. En conséquence, lorsque sous l'effet par exemple de vibrations, l'élément interne 2 se déplace vers la droite sur les figures, il entraîne avec lui l'élastomère qui tra-
15 vaille en cisaillement et la paroi 13 vient se rapprocher du bord 20 de la pièce 16 alors que la paroi 14 s'éloigne du bord 19, la diminution de volume de la chambre 23 étant ainsi exactement compensée par l'augmentation de volume de la chambre 24. Sous l'effet de la surpression créée dans
20 la chambre 23 et ^{de la} dépression survenant dans la chambre 24, un fluide visqueux, par exemple une huile ou une graisse, qui a été introduit dans l'espace disponible par un passage obturé par un bouchon 29 et qui occupe tout l'espace disponible à l'intérieur des chambres, des pas-
25 sages, canaux et chambres internes, est refoulé hors de la chambre 23 vers la chambre 24 par les passages d'étranglement 25. Il se produit en conséquence un important effet d'amortissement dont les caractéristiques sont déterminées par la viscosité du fluide et les dimensions des passages 25.
30 On peut ainsi se contenter d'utiliser un matériau élastomère présentant des capacités d'amortissement plus réduites et donc une raideur supérieure et des caractéristiques mécaniques accrues notamment du point de vue de la résistance mécanique, tout en complétant l'amortissement néces-
35 saire pour l'adaptation de fréquence de vibration de pale aux valeurs souhaitées. En cas de variations de température, par

exemple d'augmentation de température, la dilatation du fluide est encaissée et compensée par la diminution de volume des capsules manométriques 28, le volume supplémentaire de fluide pénétrant par les canaux 27 dans les 5 chambres internes 26. Cependant, on comprend que, quelque soit le fonctionnement dynamique, la pression lors du déplacement relatif d'un élément par rapport à l'autre, si elle augmente dans une des chambres et diminue dans l'autre, n'est pas pratiquement modifiée dans la partie 10 centrale des passages 25 et donc dans les canaux 27 de sorte que les capsules manométriques ne jouent aucun rôle perturbateur dans le fonctionnement dynamique, se contentant de répondre aux dilatations ou contractions thermiques.

15 Bien que l'invention ait été décrite à propos d'une forme de réalisation particulière, il est bien entendu qu'elle n'y est nullement limitée et qu'on peut lui apporter diverses modifications de forme ou de matériau sans pour cela s'éloigner ni de son cadre, ni de son esprit.

REVENDICATIONS

1. Dispositif amortisseur de vibrations, du type comprenant un premier élément rigide (2) destiné à être rendu solidaires d'une première pièce telle que par exemple un rotor, un deuxième élément rigide (1), destiné à être rendu solidaire d'une seconde pièce telle que par exemple une pale d'hélicoptère, et une masse élastomère (10) interposée entre lesdits éléments (1,2) pour se déformer lorsque qu'ils se déplacent l'un par rapport à l'autre suivant sensiblement une direction déterminée, caractérisé en ce qu'il comporte un espace fermé dont deux parois opposées (13,14), vues dans ladite direction, sont constituées par ledit matériau élastomère, un élément de restriction (16) étant inséré dans ledit espace, entre lesdites deux parois (13,14) pour délimiter sensiblement deux chambres (23,24) dont les volumes varient inversement lors du mouvement des parois (13, 14), lesdites deux chambres étant réunies par un ou plusieurs passages (25), l'espace vide étant rempli d'une matière fluide visqueuse telle qu'une graisse ou une huile pour provoquer un amortissement au niveau des passages (25) lors de l'écoulement de ladite matière d'une chambre vers l'autre.

2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que la pièce de restriction (16) forme, avec l'espace vide, un ou plusieurs passages étranglés (25) de façon à provoquer un effet d'amortissement lorsque ladite matière fluide s'écoule d'une chambre vers l'autre sous l'effet de la différence de pression.

3. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que la pièce de restriction (16) forme un ou plusieurs passages allongés dans lesquels s'effectue un cisaillement du fluide lors de son écoulement dans le passage.

4. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce qu'il comporte des moyens de compensation de dilatation thermique (26,27,28).

5. Dispositif selon la revendication 4, caractérisé en ce que lesdits moyens de compensation (26,27,28) sont logés à l'intérieur de la pièce de restriction (16), lesdits moyens comprenant des canaux (27) débouchant dans l'espace en communication avec la matière fluide au milieu du ou desdits passages (25).

6. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que lesdites chambres et passages sont réalisés à l'intérieur d'un évidement oblong ou ovale situé dans la masse élastomère (10).

7. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que l'élément de restriction (16) est relié à l'un (1) des deux éléments rigides.

8. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que ladite pièce de restriction (16) possède des flasques (18) obturant l'espace et une partie centrale (19) déterminant les deux chambres (23,24) et les passages (25) en coopération avec les parois (13,14,15) de l'évidement.

9. Dispositif selon la revendication 8, caractérisé en ce que l'un des éléments (1) comporte deux parties (1a,1b) sensiblement parallèles et écartées l'une de l'autre et munies d'un premier passage (7) et d'un second passage (8), alors que l'autre élément (2) comporte une partie s'étendant ^{entre} les deux parties (1a,1b) du premier élément et présentant, à l'intérieur de l'un des passages (7) une portée ou rotule (9) ainsi qu'un passage sensiblement oblong axé sur l'autre passage (8) de l'autre élément (1), les surfaces en regard desdites parties (1a,1b,2) étant reliées par le matériau élastomère (10), la pièce de restriction (16), constituée de deux demi-pièces assemblées par un moyen de fixation (17), venant obturer par ces flasques (18) les orifices du passage (8).

10. Dispositif selon l'une quelconque des

revendications 1 à 9, caractérisé en ce que la partie centrale de la pièce de restriction (16) présente une forme cylindrique avec deux côtés en arc de cercle (22) déterminant avec la paroi correspondante (25) de l'es-
5 pace les passages (25) et, en regard desdites faces (13, 14), des bords plats (20, 21).

172



